



## Dette de la caf - retenue sur prestations

Par **SandrineG**, le **05/10/2021** à **14:42**

Bonjour,

Suite a une dette de la caf, nous avons mis en place un échéancier de remboursement de 57 euros par mois. Ce mois ci la caf se rembourse sur toutes nos prestations (apl, paje et prime d'activité). Ils doivent me contacter sur ma demande et j'aimerais savoir si la caf a le droit de prendre toute les prestations alors qu'un échéancier était en place ?

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2021** à **14:51**

Bonjour,

Il serait intéressant de savoir si la CAF considère votre dette comme le résultat d'une fraude ou plutôt d'une erreur de ses services.

En effet, on sait qu'en pratique, la Caf module le montant des retenues en tenant compte de votre situation, mais en cas de fraude, si vous percevez des prestations, la Caf est en droit de les retenir en totalité pour le remboursement des sommes que vous avez perçues à tort.

Par **P.M.**, le **05/10/2021** à **17:08**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la retenue opérée par la CAF correspond au barème prévu dans [ce dossier](#)

...